



la force syndicale
en Essonne

Pour toute information :

DAVID Tél : 07 69 45 57 42

ISMAHEN Tél : 07 49 56 51 66

AUORE Tél : 07 69 35 82 686

91snudifo@gmail.com

infos RIS →



R.I.S. MOUVEMENT INTRA

Réunion d'Information Syndicale
réservée aux adhérents

MERCREDI 08 AVRIL 2026

de 9h00 à 12h00

EN VISIO

INSCRIPTION INDISPENSABLE

**Rassemblons-nous pour défendre nos revendications,
notre statut d'enseignants fonctionnaires d'État,
*participons aux RIS du SNUDI FO 91 !***

Vous pourrez poser toutes vos questions mouvement départemental au cours de cette RIS.

Inscrivez-vous auprès du SNUDI FO 91 par GOOGLE FORMULAIRE :

ici lien complet → <https://forms.gle/u1N915Hq8CX5BX7t6>



INSCRIPTION INDISPENSABLE

Tous les collègues sont les bienvenus : Les Réunions d'Information Syndicale (R.I.S.) sont ouvertes à tous les collègues, syndiqués ou non. Tous les PE (stagiaires, titulaires ou contractuels) ont droit de déduire 3 demi-journées de Réunion d'Information Syndicale par an.

Ces heures de R.I.S. sont déductibles des 108 h.

Notamment des animations pédagogiques imposées !

Il faut s'inscrire aussi sur [DSDEN 91 | Colibris - Académie de Versailles](#)

<https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/dsden-91/>

Cliquer sur [CA-A1D Autorisations d'absences 1D](#)

Ensuite, dans motif de la demande, il faut sélectionner :

6) Raisons syndicales puis Réunion d'information syndicale puis « Déclaration de participation à une réunion d'information syndicale » puis dans un second temps pour pouvoir déduire ses heures de RIS de ses 108 h il faudra ce connecter à nouveau mais cette fois choisir : « Récupération heures de réunion d'information syndicale »

Vous pouvez participer à une RIS sans en informer votre IEN mais en ce cas vous ne pourrez pas déduire les heures de réunion de vos 108 h.

NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

Le SNUDI FO 91 défend les droits de tous les collègues